

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-17609 / 112281
vR handling SA, 2800 Delémont
secteur usinage (centres CNC).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
01.11.2010–30.10.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-18280 / 101039
G. & F. Châtelain SA, 2301 La Chaux-de-Fonds
Usinage – Nexus, Terminaison TGS, Usinage Céramique – presses à injecter
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
21 H
01.05.2011–30.04.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 10-17288 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
fabrication des fromages mi-dur
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H
15.03.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-17290 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
logistique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H
15.03.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-17309 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
beurrerie: fabrication du beurre industrielle
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H, 3 F
15.03.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-17310 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
beurrerie: moulage et cariste
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
23 H, 4 F
15.03.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)

- 10-17312 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
beurrerie: fabrication du beurre
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H
15.03.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)
- 11-18388 / 109255
Richemont International SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Centre technique Corporate: gestion et surveillance de l'ensemble des activités
TED du groupe Richemont International SA.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
8 H
12.07.2010–31.07.2013 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-17311 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
beurrerie: pasteurisation
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
15.03.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-17313 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
beurrerie: fabrication du beurre
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H
15.03.2010–31.03.2013 (Nouveau permis)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 10-17316 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
laiterie (réception du lait, concentrateur) et secteur poudre
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
27 H
15.03.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-18250 / 100254
CIE centre d'impression Edipresse SA, 1030 Bussigny-Lausanne
impression et expédition des quotidiens du Groupe Edipresse,
secteurs: Presses, Post-Presses, Services Techniques.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
67 H, 9 F
01.07.2011–30.06.2014 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche (article 19 Loi sur le travail (LTr))

- 11-18281 / 101039
G. & F. Châtelain SA, 2301 La Chaux-de-Fonds
Usinage – Chiron FB, Usinage – Mazak Integrex
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
01.05.2011–30.04.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-17289 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
fabrication des Gruyères
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
15.03.2010–31.03.2013 (Renouvellement)
- 10-17315 / 100235
Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
beurrerie: réception crème
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H, 1 F
15.03.2010–31.03.2013 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

19 juillet 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail